



Imprimerie Beeger SA  
13, rue de l'Industrie  
1950 Sion

Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du bulletin officiel, le texte suivant :

**COMMUNE DE SAVIESE**  
*mise à l'enquête publique*

L'administration communale de Savièse met à l'enquête publique les demandes en autorisation de construire formulées par :

- Mme et M. Diane et Stephan Kronbichler, Chandolin (Savièse), pour la construction d'un abri sur la parcelle 7211, plan no 39, au lieu-dit « La Chervignine » - *coordonnées 591'440/121'820*,
- Mme Janine Fournier, Monteiller (Savièse), pour la construction d'une piscine sur la parcelle 10616, plan no 55, au lieu-dit « Raïre » - *coordonnées 593'637/122'824*,
- M. Jérôme Varone, Granois (Savièse), pour la construction d'un couvert à voiture sur la parcelle 7162, plan no 37, au lieu-dit « Tsampillon » - *coordonnées 591'725/121'900*,
- Mme Sandra Walder, Prafirmin (Savièse), pour l'installation d'une PAC extérieure sur la parcelle 2320, plan no 7, au lieu-dit « Prafirmin » - *coordonnées 593'125/123'534*,
- Mme Madeleine Debons, Roumaz (Savièse), pour la modification d'une porte de garage sur la parcelle 7282, plan no 30, au lieu-dit « Roumaz » - *coordonnées 592'894/121'650*,
- L'entreprise VAMaçonnerie Sàrl, Sion, pour la construction de villas mitoyennes sur les parcelles 22503 et 22504, plan no 20, au lieu-dit « La Chervignine » - *coordonnées 591'129/121'905*,
- M. Kevin Liand, Monteiller (Savièse), pour un forage par sonde géothermique sur la parcelle 8630, plan no 48, au lieu-dit « Ormône » - *coordonnées 592'781/121'147*,
- Mme et M. Solange et Hamid Montakhab, Prafirmin (Savièse), par JBJ Architecture et Constructions Sàrl, Ayent, pour la construction de 3 chalets sur les parcelles 572, 579 et 2967, plan no 7, au lieu-dit « Prafirmin » - *coordonnées 592'994/123'717*,
- M. Germain Louis Tridondane, St-Germain (Savièse), pour l'aménagement de places de parc sur la parcelle 3524, plan no 26, au lieu-dit « La Crettaz » - *coordonnées 592'850/121'924*.

Les plans peuvent être consultés au bureau technique communal.

Les observations éventuelles sont à adresser en deux exemplaires, dans les 30 jours, à l'administration communale.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

En vous remerciant de votre obligeance, nous vous présentons, Messieurs, nos meilleures salutations.

**COMMUNE DE SAVIESE**

Le Secrétariat communal

La Secrétaire

*M.-N. Reynard*

La Collaboratrice

*L. Gollut*